

ZIMBABWE

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

ZIMBABWE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTALS			
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE	<p>3) Les limitations suivantes s'appliquent aux investisseurs étrangers qui souhaitent acheter des participations de sociétés cotées à la Bourse du Zimbabwe. L'achat de participations est limité à 25 pour cent par guichet du capital-actions offert, venant s'ajouter aux éventuelles participations étrangères existantes dans la société. Chaque investisseur peut acheter au maximum 5 pour cent des parts offertes; les investisseurs étrangers en devises fortes peuvent investir jusqu'à 15 pour cent de leurs actifs en émissions primaires d'actions ou d'obligations.</p>		
	<p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne l'entrée et le séjour temporaire des dirigeants et cadres supérieurs transférés à l'intérieur de leur société, ainsi que des spécialistes, si le marché local du travail n'offre pas les ressources nécessaires</p>	<p>4) Néant pour ce qui concerne les personnes physiques visées sous "accès aux marchés"</p> <p>Non consolidé pour ce qui concerne les autres catégories de personnes physiques</p>	

ZIMBABWE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
<p>2. SERVICES DE COMMUNICATION</p> <p>C. <u>Services de télécommunication</u></p> <p><u>Réseaux et services publics de télécommunication</u>:</p> <p>- Standards automatiques privés ne desservant qu'un seul bâtiment (PABX)</p> <p>- Télécopie</p>	<p>1) Néant²</p> <p>2) Néant²</p> <p>3)² Les standards automatiques peuvent être fournis par des filiales de sociétés étrangères. Leur fourniture par les bâtiments publics est réservée à la Compagnie des postes et télécommunication.</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

1 La Compagnie des postes et télécommunication (Posts & Telecommunications Company - PTC) est un service public qui relève du Ministère des postes. Il s'agit d'un monopole des services publics de télécommunication, exception faite de certains services énumérés ici.

2 Le contournement non autorisé du réseau de la PTC est interdit.

ZIMBABWE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Services de transmission de données (moyennant location, auprès de la Compagnie des postes et télécommunication, d'installations de transmission point à point) - Services de radiocommunication (non compris le service mobile)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services à valeur ajoutée/améliorés: h) Courrier électronique i) Audiomessagerie téléphonique	1) Néant' 2) Néant'	1) Néant 2) Néant	

1 Le contournement non autorisé du réseau de la PTC est interdit.

ZIMBABWE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
j) Recherche d'informations permanente et serveurs de bases de données	3) Néant' 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant' 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
k) Echange électronique de données (EDI)			
l) Services à valeur ajoutée/améliorés de télécopie, y compris enregistrement et retransmission et enregistrement et recherche			
m) Conversion de codes et de protocoles			
n) Traitement direct de l'information et/ou de données (y compris le traitement des transactions)			

ZIMBABWE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>7. SERVICES FINANCIERS</p> <p>B. Services bancaires</p> <p>a) Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public</p> <p>b) Prêts de toute nature, y compris crédit à la consommation, crédit hypothécaire, affacturage et financement de transactions commerciales</p> <p>c) Crédit-bail</p> <p>d) Tous services de règlement et de transferts monétaires, y compris</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) - La participation étrangère au capital des établissements financiers est consolidée à 60 pour cent - Les banques commerciales ne peuvent pas consentir de prêts à la construction - Les coopératives de construction immobilière ne peuvent accorder de prêts pour le financement des fonds de roulement des entreprises, ni délivrer de chèquiers - Seules les banques commerciales et les banques d'affaires sont autorisées à accepter des dépôts pouvant faire l'objet de retraits par chèque, traite ou à vue</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>cartes de crédit, de paiement et similaires, chèques de voyage et traites bancaires</p> <p>e) Garanties et engagements</p> <p>Les banques d'affaires sont également autorisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - à garantir de nouvelles émissions de titres - à gérer des portefeuilles - à mobiliser des capitaux pour le développement - à effectuer le montage financier de fusions et de prises de contrôles 	<p>Limitations concernant l'accès aux marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les banques commerciales et les banques d'affaires ne peuvent pas s'engager pour leur propre compte dans des activités de commerce de gros ou de détail, et notamment d'exportation ou d'importation, sauf dans la mesure nécessaire pour recouvrer une dette, et ne peuvent ni acquérir ni détenir de biens immobiliers sauf pour fournir des logements à leur personnel - Les banques commerciales ne peuvent pas participer au capital d'établissements non bancaires <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>Limitations concernant le traitement national</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>Engagements additionnels</p>

ZIMBABWE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>B. <u>Agences de voyages et organisateurs touristiques</u></p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	
<p>C. <u>Services de guides touristiques</u></p>	<p>3) Les organisateurs touristiques qui exploitent un véhicule de plus de 3 tonnes ou qui utilisent plus de 20 véhicules doivent acquitter une redevance annuelle pour chaque parc</p>	<p>3) Les organisateurs touristiques dont le siège se trouve à l'étranger doivent acquitter en devises étrangères les droits d'entrée dans les parcs. Seuls les organisateurs de safari enregistrés dans le pays peuvent</p>	

ZIMBABWE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>obtenir des concessions et proposer des chasses "en location"; des adjudications aux enchères permettent également de louer des zones de chasse.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	